

**BOURSES  
ÉTUDES  
FORMATION  
CRÉATION  
RECHERCHE  
MOBILITÉ**

Fiche Vie professionnelle

Centre national de la danse  
Ressources professionnelles  
+33 (0)1 41 839 839  
ressources@cnd.fr  
**cnd.fr**

## Mise à jour : juillet 2021

Cette fiche présente les bourses d'études, de formation, de création ou de mobilité susceptibles d'intéresser les artistes chorégraphiques. Les bourses recensées ici sont des aides financières individuelles, attribuées directement à des personnes physiques (un chorégraphe ou un danseur, par exemple) et non à des structures ou personnes morales (une compagnie, par exemple).

Ce document propose des pistes de recherche, mais il n'est certainement pas exhaustif. D'autres dispositifs, non spécifiques à la danse ou aux artistes, existent. N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès de votre Conseil régional, Conseil général ou mairie.

En complément, vous pouvez vous abonner à la « **Lettre des appels à projets** », proposée par le Centre national de la danse. Elle est diffusée chaque mois par mail et elle recense des avis pour des bourses, ainsi que des avis de résidence, des concours, des appels à projets pour des festivals...

Pour vous abonner (service gratuit), envoyez un mél à : [ressources@cnd.fr](mailto:ressources@cnd.fr)

En ce qui concerne **les aides à destination des compagnies chorégraphiques**, consultez les fiches pratiques :

- « Aides pour la danse : le ministère de la Culture et ses établissements »
- « Aides pour la danse : sociétés de gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins »

Attention : Pour la plupart des dispositifs, les délais de présentation des dossiers sont longs (plusieurs mois). Il est donc important de construire son projet très en amont. De plus, les dates et modalités propres à chaque dispositif sont susceptibles de modification en cours d'année. Nous vous invitons donc à vérifier auprès des organismes concernés.

# **BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR CRITÈRES SOCIAUX**

## **Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)**

### **Présentation**

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS), gérées par le CNOUS, sont réservées aux étudiants confrontés à des difficultés matérielles ne leur permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures. Elle complète l'aide de la famille et ne remplace pas l'obligation alimentaire à la charge des parents.

La bourse est une aide financière mensuelle dont le montant est calculé en fonction des ressources de l'étudiant, selon un barème revalorisé chaque année. Elle implique l'exonération des droits universitaires et de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus)

Elle est attribuée pour 1 an, renouvelable.

### **Public**

Étudiants inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou dans un établissement habilité à recevoir des boursiers.

Sous conditions d'âge (moins de 28 ans lors de la première demande), de nationalité (des conditions supplémentaires sont exigées pour les étudiants étrangers) et de ressources.

### **Les études concernées (pour la danse) :**

- le diplôme national supérieur professionnel de danseur (DNSPD) délivré par les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon, par le Pôle national supérieur danse Provence Côte d'Azur de Marseille et de Cannes, par l'École de danse de l'Opéra national de Paris, par le Centre national de danse contemporaine d'Angers, par le Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris Boulogne-Billancourt.
- le diplôme d'État de professeur de danse dont la formation est dispensée par les centres habilités par le ministère de la Culture.
- le diplôme de formation supérieure (DFS) de notateur du mouvement délivré par le CNSMD de Paris.
- le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse délivré par le CNSMD de Lyon.

### **Modalités pratiques**

Constituer un dossier social étudiant (DES) sur le site [MesServices.etudiant.gouv.fr](http://MesServices.etudiant.gouv.fr) entre le 20 janvier et le 15 mai de chaque année pour l'année universitaire suivante.

En cas de changement important et durable de votre situation (mariage, divorce) ou de celle de votre famille (divorce, décès, chômage, retraite, maladie), votre dossier pourra être étudié même en dehors de ces délais.

### **Information**

Les établissements d'enseignement et le CROUS de l'académie dont dépend l'établissement d'enseignement. Toutes les coordonnées sur : <http://www.etudiant.gouv.fr>

## **BOURSES ADAMI**

### **Aides à la formation continue des artistes interprètes au CND**

#### **Présentation**

L'Adami et le Centre national de la danse ont mis en place un programme de bourses individuelles, destiné aux artistes chorégraphiques ne pouvant bénéficier d'une prise en charge par les organismes professionnels. Ces bourses permettent de construire un parcours de formation au CND, composé de formations continues et/ou de cours de l'entraînement régulier du danseur.

#### **Public**

La sélection des candidats s'opère en fonction :

- du parcours professionnel de l'artiste interprète
- de l'impossibilité d'une prise en charge des coûts pédagogiques par un organisme professionnel ou public.

Les candidatures sélectionnées par le CND sont soumises à l'Adami pour validation. Un artiste ne peut bénéficier d'une nouvelle bourse dans les 12 mois suivant la dernière bourse acquise.

#### **Modalités pratiques**

Sélection sur dossier, qui comprend :

- une lettre de motivation précisant également les raisons pour lesquelles l'artiste ne peut bénéficier d'une prise en charge
- un CV détaillé
- des pièces administratives justifiant du parcours professionnel de l'interprète.

**Les conditions de cette bourse pour la saison 2021 - 2022 devraient être actées avec le partenaire dans le courant de l'été 2021. Nous vous invitons à consulter régulièrement la page dédiée sur le site du CND pour de plus amples informations.**

#### **Information**

Centre national de la danse  
Département Formation et Pédagogie  
1 rue Victor Hugo 93507 Pantin Cedex  
T 01 41 83 98 76 / F 01 41 83 98 77  
Mél : [dorian.lagarrique@cnd.fr](mailto:dorian.lagarrique@cnd.fr) ou [paola.braga@cnd.fr](mailto:paola.braga@cnd.fr)

#### **Centre national de la danse – Lyon / Rhône-Alpes**

40 ter rue Vaubecour 69002 Lyon  
T 04 72 56 10 70 / F 04 72 56 10 72  
Mél : [billetterie.lyon@cnd.fr](mailto:billetterie.lyon@cnd.fr)  
[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

## **BOURSES ARTISTES DANS LA CITE**

### **Fondation d'entreprise Hermès**

#### **Présentation**

La Fondation d'entreprise Hermès se mobilise pour accompagner les artistes dans leur accès à la formation. En 2019, elle lance un dispositif de bourses sur critères sociaux destinées aux étudiants en théâtre et en danse afin qu'ils puissent pleinement se consacrer à l'acquisition des fondements de leur futur métier. Ce soutien financier doit permettre de lever les contraintes économiques qui pèsent sur le quotidien des étudiants bénéficiaires pour qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur apprentissage. Le montant de la bourse varie en fonction des situations de chacun et est versé mensuellement pour une durée maximale de trois années scolaires.

#### **Critères d'éligibilité**

Ce dispositif s'adresse aux étudiants inscrits dans un cursus supérieur de danse ou de théâtre, au sein de l'un des seize établissements partenaires situés sur l'ensemble du territoire.

#### **Modalités pratiques**

Suite à un appel à candidatures, les bourses sont attribuées par un comité de sélection permettant d'accompagner deux promotions d'étudiants boursiers. L'appel à candidatures du programme Bourses Artistes dans la Cité sera ouvert du 6 juillet au 17 septembre 2021.

#### **Site internet**

<https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/projet/bourses-artistes-dans-la-cite>

## **Fondation Bleustein-Blanchet pour la vocation**

#### **Présentation**

Apporter un soutien aux lauréats par le biais d'un prix correspondant à une somme exclusivement dédiée au projet présenté, destinée à faire aboutir leur vocation personnelle.

#### **Critères d'éligibilité**

#### **Modalités pratiques**

Sont éligibles :

Toute personne âgée de 18 à 30 ans dans l'année (de janvier à décembre)

Tous les jeunes français(es) actuellement en France ou à l'étranger

Toute personne de nationalité étrangère vivant en France ou ayant un projet en France

Toute personne ayant une vocation dont elle a fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant des difficultés pour continuer son parcours

Candidature du 1er janvier au 31 mai

#### **Site internet**

<https://fondationdelavocation.org/>

## **AUTRES FINANCEMENTS DE FORMATION**

Les possibilités de financement d'une formation varient en fonction de la nature de la formation et de la situation personnelle. Pôle emploi, les Conseils régionaux ou encore les OPCO (opérateurs de compétences) sont vos interlocuteurs.

### **Pôle emploi**

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) (rubrique candidat/en formation/mes aides financières)

### **Conseil régional**

Les Conseils régionaux développent des dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, par la formation et l'alternance, du développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés.

Consultez le site du Conseil régional de votre région.

### **CARIF-OREF (Centre animation ressources d'information sur la formation)**

Structures portées par l'État et les Régions, les CARIF-OREF ont notamment pour mission d'informer sur les dispositifs de formation.

Pour trouver le CARIF-OREF de votre région :

[www.reseau.intercariforef.org](http://www.reseau.intercariforef.org) (rubrique le réseau/la carte des CARIF OREF)

### **AFDAS**

L'AFDAS est l'OPCO des secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs.

[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

# BOURSES D'ETUDES ET DE FORMATION A L'ETRANGER

## BOURSES DE MASTER OU COMPLEMENT DE FORMATION – ARTS SCENIQUES Office allemand d'études et de recherches (DAAD)

### Présentation

La bourse est exclusivement destinée à la poursuite des études au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat allemand ou à un approfondissement post-diplôme non diplômant au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat allemand.

La durée de la bourse est de 10 à 24 mois pour la poursuite d'étude en master ou post-diplôme (diplômant) et d'une année universitaire (10 mois) pour un approfondissement post-diplôme (non diplômant).

Elle se compose d'une allocation mensuelle de 861 € par mois, d'une allocation forfaitaire pour frais de transport (si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers), d'une allocation pour les études et la recherche (forfait annuel) et d'une couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile). Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier d'une aide mensuelle au logement et d'un supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).

### Public

Candidats titulaires d'un diplôme de fin d'études. En règle générale, l'examen de fin d'études ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature.

Des connaissances de base en allemand sont exigées, ainsi que de bonnes connaissances en anglais (test de langue du Goethe Institut).

### Modalités pratiques

Retourner le dossier de candidature au plus tard le 30 octobre, pour un début de bourse en octobre de l'année suivante.

Devront obligatoirement être remis en complément du dossier :

Danse (sur DVD) : présentation du candidat en allemand ou en anglais, explication des raisons de la candidature ainsi que des projets du candidat en Allemagne (durée : 5 minutes) suivie de l'interprétation de deux morceaux de danse : l'un classique (échauffement), l'autre moderne (création personnelle).

Chorégraphie (sur DVD) : présentation du candidat, suivie d'une chorégraphie personnelle d'une quinzaine de minutes.

### Information

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

28 rue Serpente 75006 Paris

T 01 53 10 57 80

Mél : [ewen@daad.de](mailto:ewen@daad.de)

<http://daad-france.fr>

## **BOURSE POUR ETUDIANTES OU ETUDIANTS EN FORMATION ARTISTIQUE EN ALLEMAGNE**

### **Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)**

#### **Présentation**

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue des bourses pour permettre à des étudiant(e)s des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse ou des conservatoires à rayonnement régional d'effectuer un séjour d'études dans un conservatoire ou une école supérieure de musique et de danse en Allemagne.

Les bourses proposées par l'OFAJ s'appliquent uniquement à un séjour d'une durée minimum de 2 mois et maximum de 5 mois.

Le montant de la bourse s'élève à 300€ par mois. A cela s'ajoute la prise en charge forfaitaire des frais de voyage aller et retour.

#### **Public**

L'étudiant(e) doit être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir une bonne connaissance de la langue allemande. L'OFAJ peut, le cas échéant, proposer une bourse pour un cours de langue avant le début du séjour.

**Attention : Cette bourse est accordée uniquement aux « Jeunes avec moins d'opportunités » (JAMO).** Les « Jeunes Avec Moins d'Opportunité » (JAMO) désigne, dans la terminologie de l'Union européenne, les jeunes en situation de handicap et les jeunes issus d'un milieu social défavorisé ou d'une région moins dynamique que les autres.

#### **Modalités pratiques**

L'établissement d'origine envoie la demande de subvention ainsi que le dossier de candidature à l'OFAJ en indiquant le lieu de séjour en Allemagne et la durée souhaités.

Les candidat(e)s ont le libre choix de l'établissement d'accueil allemand.

L'établissement d'origine prend contact avec l'établissement d'accueil. La prise de contact peut également se faire à l'initiative de l'étudiant(e).

Les établissements font leur propre sélection et proposent un ou une candidat(e) par an à l'OFAJ (semestre d'été ou d'hiver au choix).

#### **Information**

Office franco-allemand pour la jeunesse

Bureau formation professionnelle et échanges universitaires

51 rue de l'Amiral-Mouchez 75013 Paris

Sofia Terhalle / 01 40 78 18 54

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)



## **BOURSES ETUDIANTS / ARTISTES**

### **Commission franco-américaine – Bourses Fulbright et Georges Lurcy**

#### **Présentation**

La Commission franco-américaine contribue à développer les liens d'amitié et de coopération entre la France et les États-Unis par l'intermédiaire d'échanges éducatifs. Elle offre des bourses à des étudiants, à des jeunes professionnels et à des chercheurs français et américains.

Les artistes peuvent s'inscrire dans le programme « financements pour étudiants / artistes ». Le montant des bourses se situe entre \$5 000 et \$22 500 (variable), pour une durée de 9 à 10 mois maximum.

#### **Public**

Artistes, de nationalité française, faisant état de 3 années d'études supérieures validées ou l'équivalent professionnel.

Les ressortissants européens s'adressent à la commission bilatérale de leur pays d'origine (liste sur : <https://eca.state.gov/fulbright/fulbright-programs/program-details-country>).

Très bonne connaissance de l'anglais : TOEFL exigé : 92-93 pour le TOEFL (internet-based test).

#### **Modalités pratiques**

Les candidats sont responsables de leur inscription dans l'université américaine de leur choix ou dans un programme de formation annuel.

Les bourses sont attribuées chaque année, suite à une sélection nationale.

La candidature se fait via un dossier en ligne (pré-sélection) et se poursuit, pour les candidats sélectionnés, avec un entretien de motivation en anglais et en français.

Le dossier de candidature permet aux artistes de postuler aux bourses Fulbright et Georges Lurcy. Les bourses peuvent être cumulées.

Date limite de dépôt des dossiers : 1<sup>er</sup> décembre (date donnée à titre indicatif, vérifier en ligne pour l'année en cours).

#### **Information**

Commission franco-américaine

Programme Fulbright étudiant

9 rue Chardin 75016 Paris

Emily Resnier : [eresnier@fulbright-france.org](mailto:eresnier@fulbright-france.org)

[www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org)

[www.lurcy.org](http://www.lurcy.org)

## **BOURSES ET AIDES POUR DES ETUDES A L'ETRANGER (autres dispositifs non spécifiques à la danse)**

Certains organismes ou pays proposent des bourses pour des programmes d'études ou de recherche à l'étranger dans différents champs disciplinaires. Pour plus d'informations sur ces bourses, vous pouvez consulter les organismes ou sites suivants :

### **EUROGUIDANCE - Réseau pour la mobilité en Europe**

EUROGUIDANCE est un réseau européen des centres nationaux de ressources pour l'orientation et la mobilité, cofinancé par la Commission européenne.

Vous trouverez notamment sur le site Internet des informations concernant les bourses et aides pour étudier dans l'enseignement supérieur à l'étranger : programmes européens et bourses étrangères.

[www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

### **CONSEILS REGIONAUX**

Les Conseils régionaux développent des dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et du développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés.

Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à proposer des dispositifs de financement pour des formations à l'étranger.

Consultez le site du Conseil régional de votre région ou [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org) (rubrique Financer sa mobilité / Les aides selon votre région).

### **FRANCE DIPLOMATIE – ministère des Affaires étrangères et du Développement international**

Le site propose une rubrique « Financer ses études ou un stage à l'étranger » qui présente les différentes possibilités de financement.

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (rubrique Services aux citoyens/preparer-son-expatriation/etudes-superieures/financer-ses-etudes)

### **ERASMUS +**

Le programme Erasmus + est le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport dont s'est dotée l'Union européenne pour la période 2021-2027.

[www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

### **Enseignement supérieur : mobilité des étudiants**

Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la deuxième année d'études pour une durée comprise entre 3 et 12 mois.

Les étudiants peuvent aussi effectuer un stage dans une entreprise dans un autre pays européen. Les étudiants peuvent partir en stage dès la première année d'études pour une durée de 2 à 12 mois. La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

Dans tous les cas, ce sont les établissements d'enseignement supérieur qui organisent la mobilité de leurs étudiants. Les étudiants doivent donc s'adresser à l'établissement au sein duquel ils poursuivent leurs études.

### **Formation professionnelle : mobilité des apprenants**

Toute organisation, publique ou privée, active dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelles peut organiser la mobilité pour ses apprenants ou ses personnels.

Les apprenants peuvent obtenir une bourse pour effectuer :

- une période de stage au sein d'une entreprise en Europe
- une période de formation dans un établissement de formation professionnelle européen incluant une période en entreprise obligatoire

D'une durée comprise entre 2 semaines et 12 mois, cette mobilité effectuée à l'étranger est encadrée par l'organisme d'envoi et l'établissement ou l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'apprenant une convention de stage, spécifiant les activités, les acquis d'apprentissage attendus ainsi que les dispositifs de reconnaissance qui seront appliqués.

# BOURSES DE CREATION ET DE RECHERCHE

## AIDE A L'ECRITURE

### Association Beaumarchais - SACD

#### Présentation

Une seule commission par an est organisée par l'association Beaumarchais-SACD pour la danse.

Le chorégraphe doit soumettre un projet en langue française, en cours d'écriture.

La sélection, par un comité indépendant, se fait prioritairement sur l'écriture chorégraphique, le vocabulaire gestuel, sa force mais aussi la singularité du style, l'originalité du projet.

L'aide à l'écriture en danse est de 4 168,18 € (3 500 € nets versés à l'auteur et 668,18 € de cotisations sociales versées à la Sécurité sociale des artistes auteurs). Les lauréats bénéficient d'un accompagnement personnalisé.

#### Critères d'éligibilité :

1. Les auteurs doivent être :

- émergents : chaque auteur du projet ne doit pas avoir plus d'une œuvre déjà créée dans des conditions professionnelles dans la discipline concernée.
- francophones : le projet doit être écrit en langue française, non traduit d'une langue étrangère.
- non boursiers : un auteur ne peut obtenir qu'une seule fois une bourse Beaumarchais dans la même discipline.

2. Les œuvres doivent être :

- en cours d'écriture : non créés avant l'annonce des résultats de la commission.
- de création originale.
- d'expression française.

#### Modalités pratiques

Les demandes se font via le « portail des soutiens » créé par la SACD et l'association Beaumarchais. Seuls les dossiers transmis via ce portail sont étudiés.

<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Une commission danse se tient chaque année.

Prochaine commission :

- 12 avril 2021 : ouverture des dépôts sur le service dédié
- 3 mai 2021 : clôture des dépôts en ligne à 19h
- 30 juillet 2021 : date prévisionnelle des résultats

#### Coordonnées

Association Beaumarchais - SACD

11 bis rue Ballu 75009 Paris

Chargée de mission spectacle vivant : Corinne Jutard

Mél : [corinne.jutard@sacd.fr](mailto:corinne.jutard@sacd.fr) / T 01 40 23 45 35

<http://beaumarchais.asso.fr>

## **RESIDENCES**

### **Institut français**

#### **Présentation**

L'Institut français est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France (sous tutelle du ministère des Affaires étrangères).

Les programmes de résidences de l'Institut français permettent à des créateurs français et étrangers (artistes, cinéastes, commissaires d'expositions, auteurs, etc.) de séjourner quelques semaines ou quelques mois dans un autre pays que le leur pour développer un projet de création, à l'aide d'une bourse ou de la mise à disposition d'un logement.

#### **Information**

Institut Français

8-14 rue du Capitaine Scott

75015 Paris

T 01 53 69 83 00

[www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)

## **RESIDENCES DE CREATEURS FRANÇAIS A L'ETRANGER**

### **Villa Kujoyama (Kyoto - Japon)**

Les résidences à la Villa Kujoyama sont fondées sur un double programme :

- un accueil en résidence de recherche de créateurs français (« Villa Kujoyama ») ;
- un accueil en résidence d'un tandem constitué d'un créateur français et d'un créateur japonais autour d'un projet commun (« Kujoyama duo »).

La résidence dure de 2 à 6 mois.

L'aide inclut :

- une bourse mensuelle de 2 300 euros
- la prise en charge d'un billet aller-retour France / Osaka
- un soutien logistique au projet de 2000 euros
- l'hébergement et la mise à disposition d'espaces de travail (dont une salle polyvalente adaptée à la pratique de la danse).

Sont concernés, sans limite d'âge :

- les artistes et chercheurs français ou japonais ;
- les artistes et chercheurs étrangers résidant en France depuis au moins 5 ans.

Les candidats doivent avoir achevé leurs études et pouvoir justifier de plusieurs années de pratique professionnelle.

Dépôt des candidatures via la plateforme IFprog : <http://ifprog.institutfrancais.com>

Information : Glenda Laporte ([glenda.laporte@institutfrancais.com](mailto:glenda.laporte@institutfrancais.com))

**Attention : aucun appel à candidatures ne sera ouvert pour 2022 en raison des reports des résidences 2020 en 2021 et celles de 2021 en 2022.**

## **Villa Saigon (Vietnam)**

Ce programme s'adresse aux artistes ou collectifs français ou résidant en France de toutes disciplines ayant un projet conçu en relation avec la scène culturelle vietnamienne et confirmé par un partenaire local. Les résidences durent de deux semaines à trois mois et doivent déboucher sur une restitution au public.

<http://ifv.vn/fr/culture/residences-artistes/>

## **Résidence sur mesure Plus +**

Lancé à l'automne 2020, les Résidences Sur Mesure Plus+ de l'Institut français soutiennent des artistes et des collectifs, français, ou étrangers résidant en France, désireux d'effectuer et/ou d'approfondir une recherche personnelle durant un temps de résidence à l'étranger de 4 à 12 semaines, fixé entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022 (en tenant compte de l'évolution de la crise sanitaire de Covid-19 et des consignes en vigueur dans les pays de destination des projets).

Les Résidences Sur Mesure Plus + sont mises en place chaque année selon un principe d'alternance entre les disciplines.

**En 2022 les disciplines concernées seront les Arts de la Scène et les Musiques.**

<https://www.if.institutfrancais.com/fr/actualite/residences-sur-mesure-plus-les-laureats-2021>

## **RESIDENCES DE CREATEURS ETRANGERS EN FRANCE**

### **Cité internationale des arts (Paris)**

Le programme de résidences à la Cité internationale des arts à Paris est destiné à des créateurs étrangers (toutes disciplines) qui souhaitent développer un projet de création et de recherche à Paris, pendant une durée de trois mois minimum.

Les dossiers de candidature doivent être déposés par l'ambassade de France, l'Institut français ou l'Alliance française du pays de résidence du candidat sur la plateforme IFprog et validés par le Conseiller culturel.

Information : Fanny Rolland (fanny.rolland@institutfrancais.com)

### **Visas pour la création**

Visas pour la création est un dispositif de la mission de coopération culturelle Afrique et Caraïbes. Il a pour objectif d'accompagner l'émergence artistique en Afrique et dans les Caraïbes grâce à des résidences d'une durée de 2 mois sur le territoire français. Il permet aux lauréats de développer un projet de création ou de recherche et de bénéficier d'une prise en charge du billet d'avion, d'une allocation de séjour de 1000€ par mois et d'une assurance rapatriement.

Chaque année, l'Institut français soutient une trentaine d'artistes à participer à une résidence sur le territoire français (France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer) en lien avec des partenaires culturels.

Pour la danse, les structures partenaires sont : La Briqueterie CDCN ; La Chapelle ; CCN de Belfort ; CNN de Roubaix - Ballet du Nord ; Compagnie Auguste Bienvenue / La manufacture CDC Bordeaux ; L'Echangeur CDCN ; La Maison Rouge : Maison des Arts (Fort de France) ; La Manufacture CDCN.

<https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/visas-pour-la-creation>

## **ECHANGES INTERNATIONAUX**

L'Institut français s'associe à des collectivités territoriales (villes et régions) dans le cadre de conventions triennales pour le développement des échanges artistiques internationaux et favoriser la mobilité des artistes. Ces partenariats donnent notamment lieu à des appels à projet.

Information : <http://www.institutfrancais.com/fr/partenariats-avec-les-collectivites-territoriales>

## **AIDE A LA RECHERCHE ET AU PATRIMOINE EN DANSE CN D (centre national de la danse)**

### **Présentation**

L'objectif est de soutenir la conception, le développement et la diffusion de ressources en danse, dans les champs de :

- la recherche : recherche fondamentale sur le corps et le mouvement, recherche appliquée sur l'élaboration d'un langage chorégraphique...
- le patrimoine : notation d'œuvres chorégraphiques, constitution d'autres ressources,
- la pédagogie. <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Le projet doit être indépendant de tout objectif immédiat de production et de création de spectacle. Toutes les esthétiques de la danse sont concernées.

### **Public**

Il s'agit d'une aide individuelle attribuée à un porteur de projet identifié : chorégraphe, danseur, chercheur, auteur, notateur du mouvement, professeur de danse détenteur du certificat d'aptitude, spécialiste en analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé ou en techniques somatiques.

L'aide ne peut être attribuée à une structure ou une compagnie. <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Tout demandeur ayant obtenu une aide peut, l'année suivante, solliciter une nouvelle aide pour un projet différent.

### **Modalités pratiques**

Dossier de candidature à remplir en ligne : [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

Calendrier 2021 :

Ouverture de l'appel à projets : 2 novembre 2020

Clôture des inscriptions : 8er mars 2021

Commission de sélection : 2 juin 2021

<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

### **Information**

Laurent Barré, <sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub> responsable du service Recherche et Répertoires chorégraphiques

Anne-Christine Waibel, assistante : T 01 41 83 43 96

Mél : [aide-recherche-patrimoine@cnd.fr](mailto:aide-recherche-patrimoine@cnd.fr)

CN D

1 avenue Victor-Hugo

93507 Pantin cedex

[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

## **BOURSES DÉCLICS JEUNES**

### **Fondation de France**

#### **Présentation**

Les bourses Déclics jeunes de la Fondation de France s'adressent à des jeunes de 18 à 30 ans désireux de réaliser leur vocation à travers un projet personnel, original et ouvert sur les autres, dans les domaines les plus divers : art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale, humanitaire... Chaque année, le jury attribue une vingtaine de bourses. Les lauréats reçoivent une aide financière comprise entre 3 000€ et 8 000€ afin de concrétiser leur projet.

#### **Public**

Jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Il n'y a aucune restriction de niveau d'études ou de formation. Une attention particulière sera portée aux candidats issus de milieux défavorisés ou avec un parcours de vie difficile.

Les candidats étrangers doivent résider en France et justifier d'une bonne connaissance de la langue française.

#### **Modalités pratiques**

Pour participer, les candidats doivent se connecter sur la plateforme de demande de subvention de la Fondation de France afin d'y remplir un dossier de candidature. Cette plateforme est accessible sur le site internet de la Fondation de France ([www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)). Deux lettres de recommandation signées et tous les justificatifs demandés doivent impérativement être téléchargés pour que la candidature soit prise en compte.

Pour 2021, inscription au concours jusqu'au 3 février.

#### **Information**

Bourses Déclics Jeunes de la Fondation de France

40 avenue Hoche 75008 Paris

T 01 44 21 31 80 ou 01 85 53 13 66

Mél : [boursesdeclicsjeunes@fdf.org](mailto:boursesdeclicsjeunes@fdf.org) ou [projets@fdf.org](mailto:projets@fdf.org)

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

La Fondation de France est le trait d'union entre donateurs, mécènes et acteurs de terrain afin de permettre la réalisation de projets philanthropiques. Elle collecte et gère des fonds, sélectionne des projets, attribue des subventions, bourses et prix. Elle abrite également un certain nombre de fondations sous égide qui accordent des prix et bourses dans les domaines de la santé, la culture, l'environnement et l'enfance.

Toutes les informations sur les différents programmes et financements :

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) (rubrique Trouver un financement).



## **FONDS REGIONAL POUR LES TALENTS EMERGENTS (FoRTE)**

### **Région Ile-de-France**

#### **Présentation**

Ce dispositif transdisciplinaire vise à accompagner de jeunes artistes et créateurs en voie de professionnalisation en leur permettant de réaliser leur première œuvre, d'accéder à un réseau de professionnels reconnus et d'obtenir une visibilité à l'échelle régionale, nationale, voire internationale. La bourse peut représenter jusqu'à l'équivalent de 2.500€ par mois sur une période n'excédant pas 10 mois, sachant qu'elle est versée en 2 fois (une première moitié au début du projet, une seconde moitié à la production du livrable).

#### **Public**

Jeunes âgés de 18 à 30 ans, résidant en Ile-de-France le temps du projet, diplômés d'une école d'art ou de culture ou ayant suivi une formation qualifiante dans le secteur, accompagnés par une structure professionnelle le long du processus de création et de réalisation du projet.

#### **Modalités pratiques**

Dépôt du dossier de candidature sur la plateforme des aides régionales ([mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)). Pour sa 4<sup>ème</sup> édition, l'appel à candidatures FoRTE était ouvert du 3 novembre 2020 au 4 janvier 2021.

#### **Information**

Mél : [forte@iledefrance.fr](mailto:forte@iledefrance.fr)

<https://www.iledefrance.fr/forte>

## **TANZRECHERCHEN NRW**

### **Rhénanie-du-Nord-Westphalie**

#### **Présentation**

Le NRW KULTURsekretariat propose deux bourses de recherche destinées à des danseurs et chorégraphes étrangers. Leur montant peut aller jusqu'à 6000€ en fonction du projet.

#### **Modalités pratiques**

Candidatures en ligne (projet de recherche, références et CV).

#### **Information**

Contact : Christian Watty

T +49(0) 202 698 27 205

Mél : [watty@nrw-kultur.de](mailto:watty@nrw-kultur.de)

<https://www.nrw-kultur.de/en/programmes/tanzrechercher-nrw>

# BOURSES DE MOBILITÉ

## STEP – travel grants

### Fondation européenne de la culture

#### Présentation

STEP (Supporting Travel for Engaged Partnerships) est un programme de la Fondation européenne de la culture. Ce fonds de mobilité propose de soutenir des individus s'engageant seuls ou en groupe dans le développement de projets interculturels innovants, en Europe et dans les pays voisins. Ces voyages doivent permettre la mise en place de coopérations et de partenariats approfondis.

L'aide apportée concerne la prise en charge des frais de transport, de visa et, dans certains cas, de logement.

#### Public

Artistes, opérateurs culturels, journalistes culturels, traducteurs et chercheurs dans les domaines culturels, âgés de 18 ans minimum et n'ayant pas ou peu d'expérience de déplacements professionnels à l'étranger. En outre, les candidats doivent voyager vers cette destination et collaborer avec leur organisation partenaire pour la première fois.

#### Modalités pratiques

Les demandes se font toute l'année, en ligne uniquement (dossier de candidature, budget, CV incluant l'historique des voyages et une copie de la lettre d'invitation de l'organisation partenaire en anglais).

Compter 1 mois entre la demande et la réponse. Noter que la date limite est de 50 jours avant le départ.

#### Informations

Fondation européenne de la culture

Jan van Goyenkade 5

1075 HN Amsterdam

Pays-Bas

T +31 (0) 20 573 38 68

Mél : [info@steptravelgrants.eu](mailto:info@steptravelgrants.eu)

[www.steptravelgrants.eu](http://www.steptravelgrants.eu)

La Fondation européenne de la culture lance également des appels à projets thématiques.

Information : [www.culturalfoundation.eu](http://www.culturalfoundation.eu)

## FONDS ROBERTO CIMETTA

### Présentation

Le Fonds Roberto Cimetta est une association internationale pour les échanges artistiques et la mobilité des professionnels au sein de l'espace méditerranéen, dans le domaine des arts de la scène et des arts visuels contemporains.

Le fonds accorde des bourses de voyage aux artistes désirant travailler en réseau et coopérer avec des professionnels de pays étrangers. A leur retour, les bénéficiaires du programme doivent contribuer au développement culturel de leur propre pays ou région, et transmettre leurs acquis à leur entourage artistique et professionnel. Le voyage projeté doit s'inscrire dans une démarche à long terme.

Les bourses incluent : la prise en charge des frais réels de transport et de visas engagés pour des voyages individuels, de participation à un atelier, une résidence d'artiste, un festival, un colloque...

Attention : Les bourses de voyage ne permettent pas de financer des tournées ou des déplacements d'artistes dans le cadre de projets de production d'œuvres.

Des lignes de financement spécifiques sont également définies chaque année (cf. informations en ligne).

### Public

La demande doit être individuelle, rédigée et envoyée par le candidat lui-même. Aucune demande émanant d'une structure ne sera acceptée. Les bourses allouées sont destinées uniquement à des personnes physiques.

La nationalité n'est pas un critère d'éligibilité, mais le candidat doit vivre ou travailler au Moyen-Orient, en Afrique du Nord ou dans la grande Europe.

Il n'y a aucune limite d'âge.

Le candidat doit être artiste (interprète, créateur, pédagogue) ou opérateur du secteur culturel (organisateur, administrateur, porteur de projets).

### Modalités pratiques

Les demandes se font en ligne, pendant les périodes d'ouverture des appels à candidature. Le versement de la bourse se fait a posteriori, sur justificatifs (pas d'avance de frais par le fonds).

Consulter le site pour connaître les dates du prochain appel à candidatures.

### Informations

Fonds Roberto Cimetta c/o Onda  
13 bis rue Henri Monnier 75009 Paris

T 01 45 26 33 74

Mél : [info@cimettafund.org](mailto:info@cimettafund.org)

[www.cimettafund.org](http://www.cimettafund.org)

[Facebook](#)

## **FONDS DE MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES OPÉRATEURS CULTURELS EN AFRIQUE**

### **Présentation**

Le fonds Art Moves Africa (AMA) a pour but de faciliter les échanges culturels et artistiques en Afrique. AMA fournit des bourses de voyage aux artistes, aux professionnels des arts ainsi qu'aux opérateurs culturels qui vivent et travaillent en Afrique, pour voyager à l'intérieur du continent africain afin de s'engager dans l'échange de l'information, le perfectionnement des compétences, le développement des réseaux informels ainsi que la recherche de coopération.

### **Informations**

Art Moves Africa (AMA) a.i.s.b.l.

Lara Bourdin, coordinatrice

T +32 7318135226 /+32 476676149

Mél : [applications@artmovesafrica.org](mailto:applications@artmovesafrica.org) (programme de bourses) ou [info@artmovesafrica.org](mailto:info@artmovesafrica.org)

[www.artmovesafrica.org](http://www.artmovesafrica.org)

[www.facebook.com/artmovesafrica](https://www.facebook.com/artmovesafrica)

## **RESEAUX RESSOURCES EUROPEENS**

### **ON THE MOVE (The Performing Arts Traveller's Toolkit)**

**[www.on-the-move.org](http://www.on-the-move.org)**

On The Move est un réseau d'information sur la mobilité culturelle en Europe et au-delà. Sa mission est d'encourager et de faciliter la mobilité transfrontalière et la coopération, pour construire un espace culturel européen partagé.

Sur le site de On The Move, vous trouverez de nombreuses actualités, des propositions de résidences, de bourses ou de financements, de cours, des publications, les liens vers des structures ressources d'autres pays... Toutes ces informations sont accessibles gratuitement (possibilité également de s'abonner à la lettre d'information de On The Move).

### **PEPINIERES EUROPEENNES DE CREATION**

**[www.pepinieres.eu](http://www.pepinieres.eu)**

Les pépinières sont une organisation européenne non gouvernementale dont l'objectif est la professionnalisation des jeunes artistes et leur émergence sur la scène artistique professionnelle internationale. Les pépinières s'appuient sur un réseau international de partenaires.

Les pépinières proposent des programmes de résidences d'artistes, de soutien à la mobilité, de diffusion, de formation et de coproduction avec une attention particulière aux émergences contemporaines hybrides et aux cultures numériques.

Sur le site vous trouverez les programmes des pépinières, ainsi que des appels à candidatures émanant d'autres organisations.

### **IETM (Informal European Theatre Meetings)**

**[www.ietm.org](http://www.ietm.org)**

L'IETM est un réseau dont l'objectif est de promouvoir la qualité et le développement des différents environnements où évoluent les arts du spectacle contemporains, en stimulant et facilitant le travail en réseau professionnel et la communication, l'échange dynamique d'informations, la transmission du savoir-faire et la présentation de pratiques exemplaires.

L'IETM propose notamment sur son site des espaces d'information et d'actualités.